

L'assurance avec mon Avocat



Société de Courtage des Barreaux, S.A.S au capital variable de 40.000 € RCS Aix en Provence B 439 831 041 N°ORIAS 07 005 717



« 71% des entreprises considèrent les avocats comme des interlocuteurs privilégiés en termes de gestion des risques » *

[* Etude OpinionWay réalisée, pour la compagnie d'assurance QBE, entre le 25/9 et le 13/10/2017 auprès d'un échantillon de 302 entreprises]

C'est en partant de ce constat qu'**/\VOC/\SSUR** a été créé par la Société de Courtage des Barreaux.

L'Avocat est le professionnel idoine de la gestion du risque qu'il est capable d'apprécier, d'évaluer et de traiter par la technique contractuelle (délégation, clauses limitatives ou de non-garantie, transferts de responsabilités...) et enfin de transférer le risque résiduel à un tiers assureur.

L'Assurance est clairement une technique de gestion juridique du risque.

Son expertise juridique de haut niveau, son secret professionnel et sa déontologie propre confèrent à l'Avocat un avantage déterminant dans les domaines sensibles tels les risques d'entreprise, l'approche patrimoniale, financière et successorale en s'adossant à une structure dédiée

Le service /\VOC/\SSUR

Proposé par la Société de Courtage des Barreaux permet à votre Avocat, comme le lui permettent les textes régissant sa profession, d'exercer l'activité d'intermédiation d'assurance et accéder à toutes les solutions que peut offrir le marché de l'assurance. (Article 6.3.6 alinéa 1 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat.)

QUI EST LA S.C.B?

Forte de plus de 20 ans d'existence et de l'expérience de ses nombreux collaborateurs, la Société de Courtage des Barreaux (S.C.B.), organisme technique propriété **de la profession d'avocat**, est un courtier de premier ordre qui a accès à l'ensemble du marché de l'assurance.

La S.C.B. en quelques chiffres:

Sur 164 Barreaux, la S.C.B. garantit :

- 152 barreaux en Responsabilité Civile Professionnelle,
- 159 Barreaux en Garantie Financière,
- 161 Barreaux en Prévoyance,

La S.C.B. est également le courtier de la plupart des organismes de la profession d'avocat (Conférence des Bâtonniers, Conseil National des Barreaux, Union Nationale des CARPA, 120 CARPA, etc).

Grâce à cette expérience, elle a créé le service **NOCASSUR** destiné à accompagner votre avocat, dans le respect des dispositions du Règlement Intérieur National et de sa déontologie, afin de lui permettre de placer sur le marché de l'assurance les risques de ses clients ou d'apporter à ces derniers des solutions patrimoniales pertinentes.

Une équipe de professionnels hautement qualifiée, maitrisant tout particulièrement les techniques assurantielles, vous apportera des solutions adaptées à vos besoins.

De par sa taille, la S.C.B. a accès à tous les acteurs majeurs du marché de l'assurance.

Les domaines d'intervention de la S.C.B. sont les suivants :

Assurance Dommages et responsabilité civile :

- Multirisques
 (Professionnelles et entreprises)
- Responsabilité civile (Professionnelle, entreprise, mandataires sociaux...)
- Automobile (Flotte et monovéhicules)
- Transport (Marchandises transportées, transport privé)
- Construction (R.C. Décennale, D.O., T.R.C...)
- Cyber
- Bris de machines
- Risques divers

Assurances de personnes :

- Prévoyance (Contrats individuels ou collectifs)
- Frais de santé (Contrats santé individuels ou collectifs)
- Retraite
- Épargne salariale

Vie:

- Assurance Vie
- Produits de capitalisation
- Ingénierie patrimoniale
- Gestion financière des actifs

Nos compagnies partenaires

































